

FORMALITÉS de VOYAGE

Assurance(s)

RECHERCHE - EVACUATION

Cette assurance est obligatoire — Parfois dénommée « S&R » (Search and Rescue) elle permet de couvrir les frais de recherche, d'évacuation et de rapatriement sanitaire. Aucune inscription ne sera validée sans la fourniture d'une quittance valable le jour du départ pour le pays visité et la durée de l'activité.

1. Recherche Evacuation / Rapatriement Sanitaire

Toute personne participant à l'une des activités proposée doit être couverte par un contrat couvrant les postes suivants :

- Frais de recherche (localisation), y compris intervention hélicoptérée éventuelle ;
- Frais de secours (évacuation), y compris intervention hélicoptérée éventuelle ;
- Rapatriement de la victime (à proximité de son lieu d'habitation) ;
- Frais d'évacuation et rapatriement du corps en cas de décès.

2. Restrictions

Les postes ci-dessus devront être valables *pour le(s) pays visité(s)* et ne comporter *aucune restriction d'altitude*.

Il est possible de souscrire un tel contrat auprès d'[IMPACT-MULTISPORTS](#) qui propose une assurance « Monde Entier », complète, totalement adaptée aux activités sportives, sans limite d'altitude et couvrant d'éventuels frais hélicoptérés. Cette police est calendaire (de date à date), valable 1 année et est tacitement reconductible.

D'autre part, il est recommandé de consulter le site officiel de *France Diplomatie* « [Conseil aux voyageurs](#) » qui fournira des éléments actualisés sur la destination projetée.



Paul Pellecuer - Guide de haute montagne

Tel : 33 (0) 612 443 859

www.ascendances.fr : contact@ascendances.fr